

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC****Séance du 04 octobre 2022****NOMBRE DES MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TERRADE, Maire.

Date de la convocation : 27 septembre 2022

Présents : Mmes, MM. Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Michel VALLADE, René FORT, Karine DEVAUT, Carla DE OLIVEIRA, Johann MOREAU, Karine RONCIN, Mathieu SAUVAGE, Luc GARITEY.

Excusées : Mmes, Danielle BENELLI, Fanny MERCIER, Vanessa CORBINEAU, M. Arnaud TROUSSELIER et Mme Evelyne PICHON

- Mme Danielle BENELLI a donné pouvoir à M. Michel VALLADE
- Mme Fanny MERCIER a donné pouvoir à M. Bernard TERRADE

Monsieur Michel VALLADE a été désigné secrétaire de séance.

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les ratios d'avancement de grade comme suit :

| CATÉGORIE | CADRE D'EMPLOIS | GRADE D'ORIGINE | GRADE D'AVANCEMENT | TAUX |
|-----------|------------------------------------|-------------------------------|--|------|
| C | Adjointes techniques territoriales | Adjoint technique territorial | Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe | 100% |

AUTORISE Monsieur le Maire le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR = 12 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE,
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Maire
Bernard TERRADE

